

infectiologie

Coronavirus: conseils de la HAS

La Haute autorité de Santé (HAS) publie des recommandations aux cliniciens et biologistes en cas de pneumopathie sévère aiguë suspecte d'une infection par le nouveau coronavirus, dit *Middle east respiratory syndrome* ou MERS-CoV, la majorité des cas (68 au 25 juin, 38 décès) touchant surtout des pays du Moyen-Orient¹.

Cas possible : sujet de retour d'un de ces pays avec 14 jours après le retour des signes cliniques et/ou radiologiques de détresse respiratoire aiguë ou d'infection pulmonaire, avec fièvre ≥ 38 °C, toux, sans autre étiologie identifiée. Pour les sujets immunodéprimés ou porteurs de pathologie chronique, retenir un syndrome fébrile avec diarrhée et/ou tableau clinique sévère. Enfin tout contact

(famille, soignants) d'un cas possible ou confirmé, ayant présenté une infection respiratoire aiguë dans les 14 jours du dernier contact avec le cas possible/confirmé symptomatique. Pour les contacts immunodéprimés ou porteurs de pathologie chronique, considérer un syndrome fébrile avec diarrhée et/ou clinique sévère.

Un *cluster* d'infections respiratoires aiguës graves avec ou sans notion de voyage/résidence en zone à risque sera signalé et exploré, en particulier chez les soignants. Une dizaine de cas ont été enregistrés en Europe, dont 2 en France (1 décès). Prélèvements pour identification de l'agent infectieux par les centres nationaux de référence (CNR)² :

- nasopharyngé avec kit dédié aux prélèvements de virus respiratoires : écouvillon et milieu de transport

(références disponibles aux CNR) ; respiratoire profond : aspiration nasopharyngée, expectorations lors de la toux, aspiration endotrachéale, lavage broncho-alvéolaire le cas échéant ; prélèvement conservé à 4 °C (pas de congélation), idem pour expédition aux CNR ;

- sang : 1 tube sec et 1 tube EDTA (pour sérologie et charge virale sérique) ; selles (ou écouvillonnage rectal) en cas de signes gastro-intestinaux (les coronavirus sont excrétés et persistent dans les selles). Conservation à 4 °C (pas de congélation), idem pour expédition. La HAS recommande aux cliniciens et aux biologistes les précautions maximum contre le risque de contamination par les patients, les échantillons obtenus, le matériel et l'habillement utilisés. |

Y.-M. D.



Le nouveau coronavirus.

Source: Maureen McCallie/Azab/Tamra, transmis par les CDC (Atlanta)

Notes

1. Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes-Unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Yémen et pays limitrophes.

2. **CNR France Nord** : Institut Pasteur. Unité de génétique moléculaire des virus à ARN, Département de virologie. 25, rue du Dr Roux, 75724 Paris cedex 15. Pr Sylvie van der Werf. Tél. : 01 45 68 87 25 (secrétariat). 01 45 68 87 22. Fax : 01 40 61 32 41. sylvie.van-der-werf@pasteur.fr.

CNR France Sud : Hospices civils de Lyon. Laboratoire de virologie Est. Institut de microbiologie, Centre de biologie et de pathologie Est. Groupe hospitalier Est. 59, bd Pinel, 69677 Bron cedex. Pr Bruno Lina. Tél. : 04 72 12 96 57. 04 72 12 96 17 (secrétariat). bruno.lina@chu-lyon.fr - lina@univ-lyon.fr.

technologies médicales

Apprendre les dispositifs médicaux à la Fac

Le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) s'associe à l'Université Claude Bernard-Lyon 1 pour créer un *master* en affaires réglementaires appliquées aux dispositifs médicaux (DM), au sein de Polytech, école d'ingénieurs de Lyon 1, et de l'Institut des sciences biologiques et pharmaceutiques.

Une formation conçue entre le SNITEM et le réseau des écoles de génie biomédical (GBM), qui aborde les disciplines liées aux DM. Cette initiative répond à la complexité croissante de la réglementation du secteur, caractérisée par la compétition internationale, des innovations permanentes, où la formation est une des clés de la compétitivité.

Les entreprises doivent pouvoir anticiper les étapes réglementaires jusqu'à la commercialisation des produits. Les attentes en personnel qualifié vont croissant. La création du *master* en affaires réglementaires s'inscrit dans l'évolution d'un secteur économiquement porteur.

Dans son rapport sur le pacte de croissance et la compétitivité, Louis Gallois note que la santé est un secteur porteur et prioritaire en termes de développement économique, dans lequel la France doit rester attractive. Ce secteur emploie 60 000 personnes dans quelque 340 entreprises et génère un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros. Par DM on entend aussi bien seringue et IRM que pompe à insuline, défibrillateur cardiaque,

logiciels médicaux, pansements, prothèses orthopédiques...

Ils touchent à nombre de technologies : électrique, électronique, informatique, mécanique, biologique, textile. C'est pourquoi Polytech Lyon et l'Institut des sciences biologiques et pharmaceutiques proposent conjointement, avec soutien du SNITEM, ce *master tous azimuts* appliqué aux DM. CQFD.

La formation est proposée aux étudiants titulaires d'un *master*¹ scientifique ou aux élèves ingénieurs souhaitant acquérir une spécialisation dans la réglementation, le management et la démarche qualité des dispositifs médicaux, ainsi que, au titre de la formation continue ou de la VAE, aux professionnels souhaitant évoluer dans ou vers ce secteur¹.



© PHOTODISC

Le SNITEM a créé en 2012 une cartographie qui recense une soixantaine de métiers des entreprises de DM². À consulter aussi l'IMFIS, Institut des métiers et des formations des industries de santé³. |

Y.-M. D.

Notes

1. Information : http://offre-de-formation.univ-lyon1.fr/front_fiche_parcours3.php?PARCOURS_ID=976

2. www.snitem.fr

3. www.imfis.fr